



PROCES-VERBAL **Séance du Conseil général**

Date et lieu : 10 décembre 2025, 19h30, salle communale

Conseil général

| | |
|--|---|
| <u>Présents :</u> | 28 Conseillers généraux |
| <u>Absents :</u> | M. François Morand (excusé) M. Grégoire Quartier |
| <u>Secrétaire du Conseil général :</u> | Mme Véronique Margueron |

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15.

Conseil communal

Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire du Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 – approbation
2. Demande d'une délégation de compétence : vente des parcelles "Pré de la Cure"
3. Budgets 2026 de la Commune
 - 3.1. Budget de compte des investissements
 - 3.1.1. Demande de crédit d'étude :
Secteur RC - le Dally - Rénovation infrastructures EU/EC-EP
 - 3.1.2. Demande de crédit d'étude :
Voie verte Sud avec Bulle (PA4)
 - 3.1.3. Demande de crédit d'étude :
Secteur le Maupas – les Vernes – Rénovation conduite EP
 - 3.1.4. Demande de crédit d'ouvrage :
Secteur Pré de la Cure – Réalisation collecteur EU et rénovation collecteur EC
 - 3.1.5. Demande de crédit d'ouvrage :
Secteur Place de sport – Rénovation EP
 - 3.1.6. Demande de crédit d'ouvrage :
Raccordement de secours à l'AVGG

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

- 3.1.7. Demande de crédit d'ouvrage :
Secteur Vieux Dally – Réfection routes et EU/EC, et création d'un trottoir
- 3.1.8. Demande de crédit d'ouvrage :
Secteur Route de l'Adrey - Nouveau collecteur EU
- 3.1.9. Demande de crédit d'ouvrage :
Secteur Bois-du-Pâquier - Electrification et aménagement arrêt de bus
- 3.1.10. Demande de crédit d'ouvrage :
Chalet des Portes d'Enhaut - Raccordement EU
- 3.1.11. Demande de crédit additionnel :
Rénovation et réalisation EP/EU-EC Quartier du Margy – Route du Briez
- 3.2. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune
- 4. Planification financière 2026-2030
- 5. Association Secours Sud Fribourgeois – approbation des nouveaux statuts
- 6. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants - élections
- 7. Postulat : promouvoir l'utilisation de matériaux durables tel que le bois, dans les constructions futures sur le territoire communal
- 8. Proposition : sentier de l'Adrey
- 9. Réponse aux interventions du Conseil général
- 10. Divers

Ouverture de la séance par M. François Genoud

Monsieur le Syndic,
Madame, Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Cher(e)s collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence. Je salue le représentant de la presse, M. Philippe Huwiler, pour les journaux La Gruyère et La Liberté.

Je salue Mme Nadia Gremaud, qui siège pour la première fois à la place de Mme Nicole Berset, démissionnaire.

Quelques informations :

- Les débats ne peuvent pas être filmés ou enregistrés, sauf autorisation accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande dans ce sens n'a été formulée.
- La présente séance est enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal.
- L'utilisation des micros est obligatoire pour toute intervention

Je remercie Mme Véronique Margueron pour la prise du procès-verbal ainsi que le personnel communal pour l'organisation et la gestion des divers aspects techniques et pratiques.

Je déclare cette séance officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 25 novembre dernier, a paru le 28 novembre 2025 dans la feuille officielle n° 48, sur le site de la commune et au pilier public, soit dans le délai des 10 jours légaux. Je constate donc sa régularité.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

M. François Morand a annoncé son absence. Je procède à l'appel des personnes présentes : M. Grégoire Quartier étant également absent, la séance siège en présence de 28 membres.

Le quorum est atteint et le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15. Je vous rappelle que les textes des diverses interventions doivent être transmis à notre secrétaire au terme de la séance.

Par courriel de ce jour, le Conseil communal a annoncé le retrait du point 3.1.10 "Demande de crédit d'ouvrage : Chalet des Portes d'Enhaut – Raccordement EU".

Y a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas : nous passons au point 1.

1. Procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 – approbation

Chacune et chacun ayant pu prendre connaissance dudit procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet. Aucune remarque n'étant formulée, M. François Genoud clôt la discussion et soumet le point au vote.

Le bulletin secret n'étant pas demandé, le point est soumis au vote à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de délégation de compétence : Vente des parcelles "Pré de la Cure"

M. François Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le projet du Pré de la Cure s'inscrit dans une démarche de longue haleine engagée par notre Commune depuis plusieurs années.

Tout d'abord, l'acquisition des premières parcelles a été acceptée par ce Conseil en 2017. Les mandats d'études parallèles ont ensuite été réalisés, avec une présentation à la population en 2021.

En 2024, nous avons reçu le retour de l'examen préalable du Plan d'aménagement de détail par le Canton. Entre-temps, la parcelle de la Cure a également été acquise, à la suite du vote du Conseil général en 2023. Enfin, lors de sa séance du 11 décembre 2024, le Conseil général a accordé au Conseil communal une délégation de compétence afin d'organiser un appel d'offres.

Aussi, l'option de constituer un droit de superficie dans les secteurs A et B, situés à l'entrée de la parcelle, permettra à notre collectivité de se doter d'un outil concret pour mener une politique du logement proactive sur son territoire.

Je souhaite profiter de cette prise de parole pour remercier la Paroisse, et en particulier son représentant M. François Déforel, ici présent ce soir, pour la collaboration étroite et constructive menée avec la Commune depuis le début de ce projet.

Dès lors, le Conseil communal sollicite aujourd'hui du Conseil général les délégations de compétence nécessaires afin de :

- vendre l'article n° 125 (nouveau) de la Commune de Vuadens à la société à constituer "Le Russon Investissement" pour un montant de CHF 14'500'000.-

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

- constituer un droit de superficie d'une durée de 100 ans sur l'article n° 1512 (nouveau), en faveur de la fondation Equitim Fondation de placement

Merci de votre attention.

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

Après la demande formulée en date du 11 décembre 2024 par le Conseil communal concernant le processus de vente des parcelles du "Pré de la Cure", la Commission financière, dans le cadre de son mandat légal, a examiné la demande de ce jour.

Celle-ci concerne la demande de délégation de compétence pour la vente des parcelles du secteur dit du "Pré de la Cure" de la Commune de Vuadens.

Il s'agit de la vente du nouvel article RF 125 à la société à constituer "Le Russon Investissement" pour le prix de CHF 14'500'000.- ainsi que de constituer un droit de superficie d'une durée de cent ans sur le nouvel article RF 1512 en faveur d'Equitim Fondation de placement.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

Au nom de la Commission

Isabelle Sebastiani, secrétaire

Bernard Sudan, Président

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. Il donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Cher(e)s collègues du Conseil général,

La demande de délégation de compétences pour la vente des parcelles "Pré de la Cure" a été très favorablement reçue par notre groupe. En effet, le projet retenu est non seulement intéressant au niveau financier avec une part achetée directement et autre en droit de superficie, mais aussi il est équilibré dans sa conception. La répartition ainsi que la typologie des logements permettront certainement d'assurer de belles perspectives pour notre commune et présentera des offres de logements pour une population diversifiée jeune ou moins jeune.

Nous osons espérer que l'accès entre la route cantonale et l'église, discuté déjà à maintes reprises, sera repensé afin d'assurer une bonne intégration de ce nouveau quartier dans le flux déjà existant.

Le groupe PLR tient à remercier l'excellent travail de valorisation effectué par le Conseil communal et en particulier par M. le Syndic afin de présenter une solution très attractive tout en respectant les règles fixées dans le PAD.

Nous encourageons donc l'ensemble du Conseil général à soutenir sans réserve la proposition soumise au vote.

La parole n'étant plus demandée, M. François Genoud clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

La demande de délégation de compétence pour la vente des parcelles "Pré de la Cure" est approuvée à l'unanimité.

3. Budgets 2026 de la Commune

M. François Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

Mesdames et Messieurs,

Le budget 2026 qui vous est soumis ce soir a été élaboré dans un contexte marqué par de nombreux revirements, en particulier en lien avec les débats politiques entourant le Programme d'assainissement des finances de l'État (PAFE). Lorsque 55 % de notre budget est constitué de charges liées, chaque variation décidée au niveau cantonal a, inévitablement, des répercussions directes jusqu'à notre échelle communale.

Au terme de ce processus, l'effort demandé aux communes a toutefois été fortement revu à la baisse: les transferts du Canton vers les communes s'élèveront à 9,7 millions de francs pour la période 2025–2028, contre 51,8 millions initialement prévus en consultation. Cette évolution se reflète également dans le budget de la Commune de Vuadens. Deux nouveaux postes y figurent désormais :

- la participation des communes au financement des prestations complémentaires AI pour un montant de CHF 90'303.75
- et la participation des communes au financement des prestations complémentaires AVS pour CHF 125'210.25.

Ces charges sont compensées par l'augmentation des recettes fiscales des personnes physiques de + 4,5 % sur l'impôt sur le revenu. En conséquence, les effets du PAFE sur le budget communal 2026 demeurent limités.

Le budget 2026 a été élaboré avec rigueur et prudence par l'Exécutif et les services communaux. Dans la continuité de la ligne fixée au niveau cantonal, il apparaissait cohérent d'adopter également un cap de discipline financière. Par ailleurs, l'année 2026 se situant à la charnière de deux législatures, il a été volontairement choisi de ne pas engager la Commune dans de nouvelles dépenses structurelles.

Comme vous avez pu le constater dans la planification financière, les déficits tendent aujourd'hui à devenir la norme, notamment en raison de l'absence d'une réglementation MCH2 nous permettant de constituer des réserves affectées. Les seules marges de manœuvre dont nous disposons réellement concernent nos capitaux propres non affectés. Bien qu'ils restent importants pour encore quelques années, il n'est ni réaliste ni durable de fonder une politique financière sur la vente ou la valorisation de notre patrimoine. Il n'y aura pas, à chaque législature, une opération exceptionnelle comparable à la vente du Pré de la Cure pour 18,5 millions.

Enfin, la Commune a fortement investi au cours des cinq dernières années dans ses infrastructures, pour un montant d'environ 25 millions, qui ont été dépensés ou votés. Il est désormais essentiel de consolider et valoriser ces réalisations avant de relancer un nouveau cycle d'investissements.

Nous sommes toutes et tous conscients que l'état général de certaines routes ou de nos canalisations reste perfectible. Toutefois, la Commune ne pourra pas accélérer davantage le rythme des investissements sans fragiliser son équilibre financier.

Présentation générale des chiffres :

Le total des charges pour 2026 est de CHF 12'203'662.-, pour des produits de CHF 11'650'954.-, soit un déficit de CHF 552'707.-. En comparaison, le budget 2025 prévoyait un déficit de CHF 991'564.- et

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

celui de 2024 de CHF 876'000.-. Ce déficit sera couvert par le capital propre non affecté, qui s'élève à CHF 12'734'205.- à fin 2024.

Charges liées :

Les charges liées augmentent de CHF 332'991.- (+ 5.21%). Ces charges incluent aussi des contributions à des infrastructures régionales pour la population, comme les CO, salle de spectacle CO2, piscines, patinoire de Bulle, les futurs EMS ou encore les infrastructures d'épuration de nos eaux usées. L'augmentation est liée pour les deux tiers par les nouvelles participations aux prestations complémentaires citées un peu plus tôt.

Ressources humaines :

Les charges salariales augmentent de CHF 43'592.-, principalement en raison de l'adaptation des salaires face au renchérissement ainsi qu'à quelques adaptations dans l'organisation, notamment l'augmentation de + 0.4 ETP dans les services de la voirie et la conciergerie afin d'assurer la transition des compétences entre les membres de l'équipe et le renforcement de services de piquet, ainsi qu'une légère augmentation à l'AES liée à une augmentation de la fréquentation. Globalement, le nombre d'ETP augmente 15.90 à 16.42, mais cette évolution demeure maîtrisée.

Indicateurs financiers :

Les indicateurs légaux pour l'eau, les déchets, et les eaux usées sont conformes aux exigences.

Amortissements et réserves :

Les amortissements du patrimoine administratif prévus pour 2026 s'élèvent à CHF 780'456.-, en diminution par rapport aux CHF 869'000.- de 2025 ou CHF 895'000.- de 2024. Cette baisse illustre, toutes choses égales par ailleurs, l'effet attendu d'une réduction progressive des amortissements depuis l'entrée en vigueur des normes comptables MCH2.

À titre de comparaison, ces amortissements étaient de CHF 294'000.- en 2021, avant la mise en œuvre de MCH2. Cette augmentation significative des charges résulte de la revalorisation des actifs communaux effectuée lors de ce changement normatif. Cependant, cette hausse est compensée par la dissolution linéaire, sur une période de 10 ans, de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, à hauteur de CHF 719'000.- pour 2026.

En 2032, après dissolution complète de la réserve de réévaluation, les amortissements résiduels des investissements datant d'avant la mise en place des normes de MCH2 s'élèveront à CHF 384'441.-.

Investissements :

Le budget des investissements 2026 comprend CHF 8'565'000.- pour des crédits déjà votés, auxquels s'ajoutent CHF 2'308'000.- de nouvelles dépenses, soit sans l'investissement "Chalet des Portes d'Enhaut – raccordement EU" de CHF 100'000.-. Ce soir nous soumettrons au vote des investissements pour un total de CHF 2'648'000.00.-.

Par conséquent, le Conseil communal vous soumet ce soir un budget de fonctionnement 2026 élaboré avec prudence et rigueur. Le budget des investissements se veut quant à lui plus ambitieux, tout en restant réaliste, afin de démontrer au Législatif la volonté d'avancer dans la réalisation des investissements votés.

Merci pour votre attention.

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget de résultat 2026 de la Commune de Vuadens et relevons la qualité des informations et des documents remis à notre commission.

Nous remercions le Conseil communal pour sa disponibilité et pour le soin apporté aux réponses écrites à nos questions.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

Le budget de résultat 2026 présente un excédent de charges de CHF 552'707.64, malgré le prélèvement effectué sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

Ce résultat est meilleur que celui du budget 2025, mais de nombreuses charges nous attendent ces prochaines années. Pensons aux charges liées qui augmentent en moyenne de 4.83% par année, calculées sur 4 exercices. De nombreux investissements ont été décidés lors des précédentes séances qui vont générer d'importants amortissements.

Compte tenu de ces éléments, la Commission financière demande au Conseil communal d'être très vigilant à l'élaboration des prochains budgets ainsi que de bien prioriser les futurs investissements.

Sur la base de toutes ces informations, la Commission financière préavise favorablement le budget de résultat 2026 de la Commune de Vuadens.

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. Il donne la parole à M. Vincent Genoud.

M. Vincent Genoud :

Madame,

Monsieur,

Dans le document détaillé transmis par le Conseil communal concernant le budget 2026, incluant les résultats et les investissements, il est précisé, comme chaque année en décembre, que le budget des investissements se compose de deux éléments : d'une part, les crédits d'engagement déjà votés lors des précédentes séances, et d'autre part les nouveaux crédits soumis ce soir au vote du Conseil général.

Après lecture du document, notamment à la page 14, j'ai relevé 49 crédits d'engagement déjà votés concernant une trentaine de projets différents, dont certains remontent à 2017. A cela s'ajoutent 13 nouveaux crédits concernant 6 nouveaux projets présentés ce soir.

Parmi les projets existants, 11 sont en cours de finalisation, certains sont en cours de réalisation ou en phase d'étude et d'autres sont en attente car moins prioritaires. Les 6 nouveaux projets proposés ce soir viennent s'ajouter à cette liste et nécessitent une mise en œuvre relativement rapide, notamment en lien avec les dossiers majeurs de Valtraloc et du Pré de la Cure.

La plupart de ces crédits sont essentiels. Le Conseil général, après avoir suivi les recommandations de la Commission financière, s'est prononcé favorablement pour la majorité des objets soumis, acceptant ainsi ces demandes de financement.

Notre Syndic, Noam Rey, nous avait assurés lors de la séance de décembre 2024 que les perspectives financières de la commune demeuraient positives et que la situation budgétaire était solide.

Cependant, permettez-moi d'exprimer une inquiétude, que je partage probablement avec plusieurs de mes collègues du Conseil général. Elle porte sur la planification et la capacité à mener à bien l'ensemble de ces projets, tant pour notre Exécutif que pour le personnel communal administratif et technique. Alors que nous nous apprêtons à entamer une nouvelle législature, la charge de travail qui attend le prochain Conseil communal s'annonce conséquente. Celui-ci devra encore prendre en charge la finalisation de l'EMS, l'implantation du futur CO4, la suite du Masterplan, sans oublier les procédures en cours concernant notre PAL. Dans ce sens, il semble nécessaire de permettre à notre Conseil communal de renforcer rapidement notre service technique.

Un rattrapage concernant les investissements en infrastructures semble nécessaire pour notre commune. Toutefois, il est recommandé de faire preuve d'humilité dans les futures demandes d'investissement et de se focaliser principalement sur les projets impératifs au développement de la commune et du bien-être de ses habitants, ceci en tenant compte des défis rencontrés lors de la réalisation des projets en cours. En effet, lorsque l'exécution d'un crédit voté est retardée de plusieurs années, les coûts finaux risquent de dépasser significativement les montants initialement prévus.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

Merci de votre attention.

M. François Genoud remercie M. Vincent Genoud et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs,

Le budget de fonctionnement 2026 est très similaire au budget présenté pour l'année 2025 avec le même prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (CHF 718'761.-). Son analyse montre une maîtrise des charges sur la majorité des postes mais inclut une augmentation significative de certaines charges, notamment la prévoyance sociale (+ CHF 300'000.-) ainsi que sur les transports publics. Il faut également relever l'augmentation des revenus au niveau des impôts pour un montant de l'ordre de CHF 400'000.-. Le budget 2026 soumis au Conseil général est toujours déficitaire mais englobe probablement une marge de manœuvre en considérant que les revenus fiscaux sont souvent sous-estimés et que les objets connus, mais pas encore finalisés, ne sont pas pris en compte.

Le budget des investissements soumis au vote est conséquent, mais surtout la somme des investissements non réalisés est très importante. Nous avons octroyé au Conseil communal plus de ressources afin de réaliser les projets déjà votés mais, chers collègues, il faut constater qu'il n'y a pas de résultats visibles. Aussi, la fuite en avant avec la proposition de multiples investissements complémentaires nécessitera de vraies actions afin d'en assurer une réalisation dans les budgets votés ceci afin d'éviter une inévitable augmentation des coûts par objets.

La planification financière, outil du Conseil communal, est également riche en enseignements et montre une augmentation de 100 % du fameux capital propre non affecté dépassant même la barre des 20 millions. Cette situation ouvre la voie à une affectation importante de ce dernier pour compenser un déficit budgétaire jusqu'à 2.4 millions par an sur plusieurs années. Ainsi le prélèvement actuel est inférieur à 6 % du budget alors qu'il sera de l'ordre de 20 % à l'horizon 2030. C'est trop. Cette dérive, certes induite par la loi sur les communes, est dangereuse et amènera notre commune sur un oreiller de paresse avec des charges qui vont inutilement exploser. Ces dernières seront alors difficiles voire impossibles à réduire dans les années suivantes.

Alors, que peut-on faire ? Nous pouvons tenter d'influencer le Grand Conseil et faire changer la loi sur les communes afin de pouvoir affecter directement notre capital propre aux investissements ou bien nous pouvons aussi demander au Conseil communal d'étudier une baisse temporaire d'impôts afin de rendre cette valeur aux contribuables vaudennois.

Le PLR tient à remercier le Conseil communal pour la proposition du budget et attend qu'il étudie une des options suggérées. Nous encourageons cependant l'ensemble du Conseil général à soutenir la proposition soumise au vote.

Merci.

M. François Genoud remercie M. Claude Thürler et donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Cher(e)s collègues,

Je vous remercie pour la présentation de ce budget. J'ai quelques éléments à relever, en particulier suite à ce qui a été dit par mes collègues, puisque j'ai l'impression que, sur certains points mais pas tous, on se rejoint dans ce qui est des craintes pour l'avenir.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

On l'a déjà dit, dans les budgets précédents et lorsque l'on traitait du plan financier, et j'ai l'impression que nombre de mes collègues partagent ce point de vue, c'est celle de dire qu'il y a tout de même un certain risque à prévoir que le déficit de la commune soit couvert par du capital propre non affecté. On est d'accord que, fin 2024, il y avait 12 millions, mais ce ne sont pas des réserves qui sont inépuisables, elles ne sont pas sur un compte et cela ne justifie pas, selon moi, une baisse d'impôts même temporaire.

En prévision aux défis qui attendent la commune : on a entendu parler des éléments régionaux comme le centre sportif régional, le CO et plein d'autres éléments et des défis qui sont communaux à savoir Valtraloc, la mobilité douce et j'en passe. Après avoir relevé cela, j'ai une question particulière pour M. le Syndic : vous avez indiqué que le PAFE (Plan d'assainissement des finances de l'état) avait un impact limité. Est-ce qu'il est possible de chiffrer cet impact ? Je sais qu'il y a des rentrées fiscales supplémentaires mais il y a également des charges qui sont transférées à la commune.

Avez-vous un chiffre approximatif sur les impacts financiers du PAFE, bien sûr s'il devait entrer en vigueur ?

Merci.

M. Noam Rey :

Pour être précis, non : nous n'avons pas de chiffres clairs. Nous avons aussi des contacts avec les autres communes. Par rapport à ce qui a été dit en introduction, je répète que ce sont ces deux nouvelles charges de prestations complémentaires qui sont reportées clairement sur les communes, qui est compensé dans la situation propre à Vuadens puisque l'impôt sur les personnes physiques est important. C'est une part importante, avec la non-progression à froid s'il y a une mise en application du PAFE, ce qui fait qu'on augmente substantiellement les recettes fiscales. On compense les quelque CHF 90'000.- + CHF 120'000.-, donc de l'ordre de CHF 220'000.- qui sont largement couverts par l'augmentation des impôts des personnes physiques.

Il est clair qu'il peut y avoir des extrapolations qui peuvent être faites sur toutes les charges liées, notamment sur celles qui sont liées aux 5 grandes associations de district, où il y a des charges de personnel qui sont conséquentes et pour la plupart indexés sur la LPers et sur la politique faite au niveau cantonal. Il est clair que s'il y a une politique sur le personnel qui est réappliquée aussi au niveau du district, de facto il y aura des charges liées sur ces associations. Exemple : le Réseau santé et social de la Gruyère, qui a des parts importantes sur les soins à domicile, et qui couvre beaucoup d'ITP. L'impact, s'il y a par exemple une augmentation des salaires de 2 % ou s'il y a un gel des paliers comme il y a eu une proposition, serait positif sur les finances communales.

C'est un peu un jeu à somme nulle pour notre commune. Ce n'est pas le cas de toutes les communes: dans la périphérie de Fribourg il y a des communes qui ont beaucoup de recettes fiscales sur les personnes morales, alors elles ne sont pas concernées car elles ont les charges d'un côté et pas forcément une augmentation des revenus. Ce n'est pas le cas pour Vuadens car nous avons une grande part d'impôts sur les personnes physiques et l'impact est très limité. Mais ce soir il n'est pas possible de donner un chiffre exact car il y a beaucoup d'extrapolation possible, notamment avec les charges liées qui dépendent de ce PAFE.

La parole n'étant plus demandée, M. François Genoud clôt la discussion.

3.1 Budget de compte des investissements

3.1.1 Demande de crédit d'étude : Secteur RC- le Dally - Rénovation infrastructures EU/EC-EP

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

M. François Genoud donne la parole à M. Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'étude financé comme suit :

Financement

| | | |
|-------------------------------|-----|----------|
| Par emprunt ou par liquidités | CHF | 30'000.- |
|-------------------------------|-----|----------|

Frais financiers

| | | |
|------------------------------------|-----|-------|
| Intérêts estimatifs si emprunt 1 % | CHF | 300.- |
|------------------------------------|-----|-------|

| | | |
|-----------------------|-----|-------|
| Amortissements 1.25 % | CHF | 375.- |
|-----------------------|-----|-------|

| | | |
|-------------------|-----|-------|
| Charges annuelles | CHF | 675.- |
|-------------------|-----|-------|

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Cette demande de crédit d'étude de CHF 30'000.- va permettre d'établir le volume des travaux à réaliser, la méthodologie appliquée et les coûts à charge de la commune. Cette étude ira jusqu'aux phases de mise à l'enquête et d'appel d'offres du projet communal.

Le financement est prévu par les liquidités communales ou par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 675.-.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général s'exprime par main levée.

La demande de crédit d'étude "Secteur RC – le Dally – Rénovation infrastructures EU/EC-EP" est approuvée à l'unanimité.

3.1.2 Demande de crédit d'étude : Voie verte Sud avec Bulle (PA4)

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. François Genoud donne la parole à M. Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'étude financé comme suit :

Financement

| | | |
|-------------------------------|-----|-----------|
| Par emprunt ou par liquidités | CHF | 155'000.- |
|-------------------------------|-----|-----------|

Frais financiers

| | | |
|------------------------------------|-----|---------|
| Intérêts estimatifs si emprunt 1 % | CHF | 1'550.- |
|------------------------------------|-----|---------|

| | | |
|----------------------|-----|---------|
| Amortissements 2.5 % | CHF | 3'875.- |
|----------------------|-----|---------|

| | | |
|-------------------|-----|---------|
| Charges annuelles | CHF | 5'425.- |
|-------------------|-----|---------|

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Le projet consiste en l'élaboration d'un cheminement de mobilité douce pour relier la Z.I. Planchy Sud jusqu'à la gare de Vuadens en passant par le pont du Margy/Briez.

Le financement de ce crédit d'étude est prévu par les liquidités communales ou par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 5'425.-.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général s'exprime par main levée.

La demande de crédit d'étude "Voie verte Sud avec Bulle (PA4)" est approuvée à l'unanimité.

3.1.3 Demande de crédit d'étude : Secteur le Maupas-les Vernes – Rénovation conduite EP

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. François Genoud donne la parole à M. Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'étude financé comme suit :

Financement

| | | |
|-------------------------------|-----|----------|
| Par emprunt ou par liquidités | CHF | 37'000.- |
|-------------------------------|-----|----------|

Frais financiers

| | | |
|------------------------------------|------------|---------------|
| Intérêts estimatifs si emprunt 1 % | CHF | 370.- |
| Amortissements 1.25 % | <u>CHF</u> | <u>462.50</u> |
| Charges annuelles | CHF | 832.50 |

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Le crédit demandé permettra d'étudier et de chiffrer le remplacement de cette conduite de transport. L'étude englobe aussi la rénovation de la conduite en éternit qui relie le quartier des Vernes et celle en PVC pression qui suit la Route du Briez.

Le financement de ce crédit d'étude est prévu par les liquidités communales ou par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 832.50.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général s'exprime par main levée.

La demande de crédit d'étude "Secteur le Maupas-les Vernes – Rénovation conduite EP" est approuvée à l'unanimité.

3.1.4 Demande de crédit d'ouvrage : Secteur Pré de la Cure – Réalisation collecteur EU et rénovation collecteur EC

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des renseignements données dans le message joint à la convocation.

M. François Genoud donne la parole à M. Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'ouvrage financé comme suit :

Financement

| | | |
|-------------------------------|-----|-----------|
| Par emprunt ou par liquidités | CHF | 200'000.- |
|-------------------------------|-----|-----------|

Frais financiers

| | | |
|------------------------------------|------------|----------------|
| Intérêts estimatifs si emprunt 1 % | CHF | 2'000.- |
| Amortissements 1.25 % | <u>CHF</u> | <u>2'500.-</u> |
| Charges annuelles | CHF | 4'500.- |

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Cette réalisation va permettre la mise en séparatif du futur quartier du Pré de la Cure, du quartier du Bugnon et de la Rue de l'Eglise.

Les charges financières annuelles sont estimées à Frs. 4'500.-.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général s'exprime par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage "Secteur Pré de la Cure – Réalisation collecteur EU et rénovation collecteur EC" est approuvée à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

3.1.5 Demande de crédit d'ouvrage : Secteur Place de sport – Rénovation EP

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. François Genoud donne la parole à M. Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'ouvrage financé comme suit :

Financement

| | | |
|-------------------------------|-----|-----------|
| Par emprunt ou par liquidités | CHF | 220'000.- |
|-------------------------------|-----|-----------|

Frais financiers

| | | |
|------------------------------------|-----|---------|
| Intérêts estimatifs si emprunt 1 % | CHF | 2'200.- |
| Amortissements 1.25 % | CHF | 2'750.- |
| Charges annuelles | CHF | 4'950.- |

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Dans le cadre de la prochaine réalisation de la place de sport, le réseau d'eau potable doit impérativement être rénové. Des conduites en Eternit doivent être remplacées.

Le financement est toujours prévu par les liquidités communales ou par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 4'950.-.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général s'exprime par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage "Secteur Place de sport – Rénovation EP" est approuvée à l'unanimité.

3.1.6 Demande de crédit d'ouvrage : Raccordement de secours à l'AVGG

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. François Genoud donne la parole à M. Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'ouvrage financé comme suit :

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

Financement

Par emprunt ou par liquidités CHF 205'000.-

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 1 % CHF 2'050.-

Amortissements 1.25 % CHF 2'562.50

Charges annuelles CHF 4'612.50

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Cette demande de financement va permettre le raccordement à l'eau de secours de l'AVGG (Association régionale Veveyse – Glâne – Gruyère) dans la chambre prévue à cet effet le long de la Route du Briez.

Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 4'612.50.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général s'exprime par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage "Raccordement de secours à l'AVGG" est approuvée à l'unanimité.

3.1.7 Demande de crédit d'ouvrage : Secteur Vieux Dally – Réfection routes et EU/EC, et création d'un trottoir

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

Je donne la parole à M. Heimo pour un complément d'information, puis à M. Rey pour le financement.

M. Alain Heimo :

Mesdames,

Messieurs,

Ce crédit d'ouvrage demandé ce soir concerne différents points :

- la réfection et la mise en conformité des collecteurs d'eau claire et d'eau usée
- un assainissement fonctionnel des chambres afin de garantir la séparation des eaux claires et des eaux usées
- le réparation des grilles de route
- la réfection de la totalité de la surface de la route par la pose d'un enrobé à froid, méthode qui permettrait d'économiser CHF 225'000.- par rapport à la méthode traditionnelle
- enfin, la création d'un trottoir en revêtement pavés d'une longueur de 110 mètres le long de la route d'accès depuis la route cantonale.

J'aimerais apporter plusieurs précisions sur ce dossier :

La création d'un trottoir et une zone 30 sont 2 moyens complémentaires pour améliorer la sécurité des usagers. La limitation de vitesse sert à réduire la distance de freinage ainsi que le bruit, et le

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

trottoir sert à canaliser les piétons sur un seul côté de la chaussée afin de créer un cheminement de mobilité douce sécurisé vers les arrêts de bus.

De plus, il n'y a pas d'emprise à faire sur les privés : la largeur totale du domaine public le permet à cet endroit. Actuellement, la première partie du cheminement piétonnier est en enrobé mais en mauvais état, la suite est en gravier gras et la dernière moitié en ballast donc inutilisable pour les piétons et sans possibilité de déneigement.

Un trottoir crée une vraie séparation entre les voitures et les piétons donc un aménagement compréhensible, sans ambiguïté. Cela réduit nettement les risques d'accidents, en particulier pour les enfants, les personnes âgées ou à mobilité réduite ainsi que pour les parents avec poussette.

Je rappelle que les piétons ne sont pas prioritaires dans les zones 30. Par contre un trottoir clarifie que les piétons sont prioritaires sur leur espace dédié, spécialement à la sortie du parking des employés de l'entreprise Hubert Etter.

Concernant le coût de l'aménagement du trottoir, il est vrai qu'il reste assez important car il faudra creuser sur environ 50 cm de profondeur pour réaliser le coffre.

Pour limiter les coûts, il serait possible de prévoir un trottoir en enrobé plutôt qu'en pavés mais vu qu'ils sont subventionnés, le coût final serait similaire. Enfin les bandes piétonnes simplement marquées au sol ne sont plus acceptées par le canton.

En conclusion, il faut retenir qu'un trottoir est une mesure préventive reconnue et je rappelle que les représentants de chaque groupe à la Commission d'aménagement ont préavisé favorablement ce projet.

Merci pour votre attention

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'ouvrage financé comme suit :

Financement

| | | |
|-------------------------------|-----|-----------|
| Par emprunt ou par liquidités | CHF | 485'000.- |
|-------------------------------|-----|-----------|

Frais financiers

| | | |
|----------------------------|------------|------------------|
| Intérêts estimatifs totaux | CHF | 4'850.- |
| Amortissements totaux | <u>CHF</u> | <u>10'562.50</u> |
| Charges annuelles | CHF | 15'412.50 |

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Cette demande de financement se compose de deux montants, à savoir :

- CHF 125'000.- pour l'épuration et
- CHF 360'000.- concernant le chapitre "routes"

Quelques chambres demandent un assainissement fonctionnel afin de garantir la séparation des EU/EC et la route, où 53 défauts ont été constatés, sera rénovée. De plus, un trottoir en revêtement pavés sera créé afin de garantir la sécurité des piétons. Il est à préciser que la création de ce trottoir ne nécessite pas d'emprise de terrain auprès de privés.

Les charges financières annuelles de cette demande sont estimées à CHF 15'412.50.

La Commission financière préavisé favorablement cette demande.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole est donnée à Mme Nathalie Romanens Scaiola.

Mme Nathalie Romanens Scaiola :

Monsieur le Président du Conseil général,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Cher(e)s collègues du Conseil général,

Notre groupe appelle à voter séparément les deux objets eaux usées / eaux claires et le trottoir. En effet, il s'agit là de deux objets bien distincts. De plus, nous ne voyons pas d'intérêt à investir dans la réalisation de ce trottoir, alors que nous sommes dans un quartier limité à 30 km/h.

Certes les piétons ne sont pas prioritaires et les véhicules conservent leur priorité, mais les conducteurs doivent faire preuve de courtoisie et s'adapter à la présence des piétons sur ces 110 m. Il y a d'autres endroits dans le village où la création d'un trottoir est plus urgente et nécessaire.

M. François Genoud remercie Mme Nathalie Romanens Scaiola et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Juste pour répondre par rapport à l'intervention qui a été faite là, où je ne comprends pas très bien si c'est une demande officielle ou si c'est simplement un vœu pieu, car il y a une procédure à suivre par rapport à cela.

Personnellement je suis favorable au projet complet validé par le Conseil communal et la Commission d'aménagement. Nous devons faire confiance au travail réalisé en amont par notre Exécutif et cette commission, qui n'a émis aucune objection concernant le trottoir.

Par le passé, le Législatif a régulièrement invité le Conseil communal à adopter une vision d'ensemble afin d'éviter des interventions fragmentées et des surcoûts, comme ceux liés à la réouverture d'une route par exemple. La zone concernée exige une sécurité renforcée : elle s'ouvre sur une route à 50 km/h, inclut la sortie de véhicules de l'entreprise située à proximité, accueille de nombreux enfants et dessert l'arrêt Mobul.

Scinder le projet entraînerait des frais supplémentaires (honoraires, géomètres, etc) et une plus-value certaine si le trottoir devait être ajouté plus tard. Les finances communales permettent ce projet aujourd'hui et qui répond à un besoin de sécurité exprimé par les habitants de cette zone. Il est donc opportun de valider le projet tel que présenté par le Conseil communal.

Merci de votre attention.

M. François Genoud remercie Mme Isabelle Sebastiani et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Pour rebondir sur la proposition du PLR, le groupe Le Centre souhaite aussi scinder ce projet en deux. C'est pour cela que nous allons déposer un amendement, comme le demande Mme Sebastiani.

Point 1 : épuration et route pour un montant de CHF 277'000.-

Point 2 : trottoir pour un montant de CHF 267'000.-

Nous vous proposons d'accepter le point 1, et de refuser le point 2. En effet, ce trottoir nous semble vraiment un luxe dans cette zone, qui est déjà à 30 km/h actuellement. Par la même occasion, j'encourage aussi le Conseil communal à mener à bien la réalisation d'un autre trottoir, sur une route fréquentée par beaucoup d'élèves aujourd'hui, celui de la Route des Combes, qui a déjà été voté il y a quelques années et dont on reparle assez régulièrement dans cet hémicycle.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

M. François Genoud remercie M. Alain Genoud et donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Je voudrais rebondir sur ce qui a été dit. Tout d'abord, je ne sais pas si c'est effectivement possible de scinder un projet à ce stade : la présidence nous le dira.

Sur le fonds, ce qu'il faut voir c'est qu'il y a une zone 30 mais les enfants marchent actuellement sur la route. Effectivement c'est une zone 30, les voitures vont moins vite, mais il y a tout de même une différence à faire entre une voiture qui est très imposante, qui va quand même vite à 30 km/h, et des enfants ou des adultes qui sont piétons et qui doivent marcher sur la route.

On ne devrait pas freiner ce genre de projet. J'entendais avant qu'il y avait des trottoirs prioritaires : je pense qu'effectivement il y a un manque de trottoir assez criant à certains endroits de la commune, et on a besoin de trottoir à certains endroits plus qu'à d'autres peut-être, mais on ne doit justement pas freiner cette volonté d'avoir des trottoirs. Ce qui est sûr, c'est que cela ne va pas péjorer la sécurité de qui que soit, et en plus cela ne va pas péjorer non plus la circulation puisque la route est suffisamment large pour faire un trottoir et une route, et pour permettre aux piétons, aux cyclistes et aux voitures de cohabiter de manière harmonieuse.

Je vous invite à soutenir ce projet dans son ensemble. On a aussi entendu que l'idée était de faire un projet global. C'est l'esprit que l'on doit avoir : on ne doit pas revenir dans 6 mois pour faire un trottoir parce que l'on se dit "effectivement c'était nécessaire". C'est une bonne proposition du Conseil communal de faire le tout en même temps.

J'attends de savoir si la possibilité de scinder un crédit d'investissement est possible.

M. François Genoud remercie Mme Marie Levrat : il répondra volontiers à cette question mais demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole.

M. Alain Genoud :

Pour rebondir sur les propos de Mme Levrat : actuellement la route est large, c'est vrai. Il y a déjà une bande en gravier et il nous a été dit qu'il n'y aurait aucune emprise chez les privés. Ce trottoir viendrait réaliser sur cette bande en gravier. Les piétons peuvent déjà marcher sur cette bande en gravier. Pour être passé plusieurs fois à pied dans ce secteur, il faudrait traverser la route de toute façon lorsque l'on arrive depuis le nouveau Dally, pour rejoindre ce nouveau trottoir. Personne ne le fait : on est sur une zone 30 km/h. Je reste sur ma position en disant que c'est un luxe d'investir autant d'argent pour 110 m de trottoir.

M. François Genoud remercie M. Alain Genoud et donne la parole à Mme Elsa Romanens.

Mme Elsa Romanens :

Je rebondis sur ce qui a été dit sur l'accessibilité actuelle : effectivement il y a une petite bande en gravier. Ensuite il y a la sortie du parking, et après il n'y a plus rien. Vous serez d'accord avec moi que la partie avec les gros cailloux n'est pas du tout praticable ni pour des poussettes, ni pour des personnes à mobilité réduite. Je trouve cela un petit peu osé de dire que c'est déjà praticable.

Je rejoins ce qui a été dit par Mme Levrat et le Mouvement Indépendant, sur le fait que ce trottoir garantit la sécurité de tout le monde et n'entrave la liberté de personne.

La parole n'étant plus demandée, M. François Genoud donne une explication sur la procédure à adopter :

Il y a donc un amendement qui a été proposé, visant à scinder la présentation en deux. Selon renseignements pris, il faut procéder de la façon suivante :

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

- par mesure de politesse, il faut tout d'abord demander au Conseil communal s'il souhaite se prononcer sur l'amendement. C'est un jugement gratuit, car il n'a aucune incidence sur la procédure
- ensuite un vote doit être organisé sur l'acceptation ou non de l'amendement
- si l'amendement est rejeté, retour à la case départ et on vote normalement sur ce qui a été proposé par le Conseil communal
- si en revanche l'amendement est accepté, on doit d'abord voter sur le projet présenté comme prévu au point 3.1.7
- si le point 3.1.7 est accepté, le processus s'arrête là
- s'il est refusé, on procède à deux votes : le premier sur la première partie qui a trait à la route et l'épuration, et ensuite un deuxième vote sur la question du trottoir.

M. François Genoud demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer, même si cela est gratuit.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal est venu avec ce projet ce soir. On est tous dans cette salle très proche de notre démocratie : on va effectivement passer au vote tel que cela a été proposé au sein du Législatif et comme présenté par M. le Président.

M. François Genoud prend acte. Le premier vote va donc porter sur le principe de l'amendement, et les personnes sont priées de s'exprimer par main levée. Résultat du vote :

- 16 OUI
- 11 NON
- 1 BLANC

L'amendement est donc accepté.

Dès lors, le Conseil général doit d'abord se prononcer sur la présentation telle que faite au départ dans le point 3.1.7. La question est la suivante : celles et ceux qui approuvent la demande de crédit globale sont priées de s'exprimer par main levée. Résultat du vote :

- 12 OUI
- 16 NON
- 0 BLANC

Le projet tel qu'il a été présenté par le Conseil communal est rejeté.

Selon la procédure qui a été présentée au préalable, le Conseil général va voter séparément les deux objets. Premier vote : la partie route et épuration.

La question est la suivante : celles et ceux qui approuvent la demande de crédit relative à la route et l'épuration seulement sont priées de s'exprimer par main levée. Résultat du vote :

- 28 OUI
- 0 NON
- 0 BLANC

Cette première demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

Deuxième vote : le trottoir.

La question est la suivante : celles et ceux qui approuvent la demande de crédit relative à la réalisation du trottoir sont priées de s'exprimer par main levée. Résultat du vote :

- 12 OUI
- 16 NON
- 0 BLANC

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

Cette deuxième demande de crédit est rejetée à la majorité.

3.1.8 Demande de crédit d'ouvrage : Secteur Route de l'Adrey – Nouveau collecteur EU

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. François Genoud donne la parole à M. Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit d'ouvrage financé comme suit :

Financement

| | | |
|-------------------------------|-----|-----------|
| Par emprunt ou par liquidités | CHF | 170'000.- |
|-------------------------------|-----|-----------|

Frais financiers

| | | |
|------------------------------------|------------|----------------|
| Intérêts estimatifs si emprunt 1 % | CHF | 1'700.- |
| Amortissements 1.25 % | <u>CHF</u> | <u>2'125.-</u> |
| Charges annuelles | CHF | 3'825.- |

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

La Commission financière prend note de l'annulation du crédit d'ouvrage de CHF 75'000.- du 13 décembre 2023 et son remplacement par la demande de ce jour.

Toujours financées par les liquidités communales ou par un emprunt bancaire, les charges financières annuelles sont estimées à CHF 3'825.-.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général s'exprime par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage "Secteur Route de l'Adrey – Nouveau collecteur EU" est approuvé à l'unanimité.

3.1.9 Demande de crédit d'ouvrage : Secteur Bois-du-Pâquier – Electrification et aménagement arrêt de bus

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. François Genoud donne la parole à M. Rey pour le financement.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

M. Noam Rey :

Contrairement à ce qui a été mentionné dans la partie financement, et étant donné que la commune fait la banque, il n'y aura donc pas de frais financiers à charge de la commune. Navrés pour cette coquille.

Il n'en demeure pas moins que le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit de CHF 196'000.- afin de réaliser les infrastructures d'ici au remboursement par le canton.

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Des bus électriques vont faire leur apparition sur la ligne 202 reliant actuellement le terminus du Bois-du-Pâquier à celui de Morlon. Ce changement nécessite la réalisation d'un nouvel arrêt et la construction d'une station de recharge.

La Commission financière enregistre le rôle de "banque" qu'exécutera la Commune et prend note du remboursement intégral du financement par le Canton.

En attendant ce remboursement, le financement sera assuré par les liquidités communales ou par un emprunt bancaire. La Commission financière souhaite que la charge financière soit supportée par le demandeur et qu'aucune imputation ne soit portée en compte sur cet objet.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole est donnée à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Comme indiqué, la commune va jouer la banque. Et comme relevé par la Commission financière, nous souhaitons avoir confirmation de la commune que les règles usuelles entre un prêteur et un tiers proche soient bien appliquées selon les règles de l'administration fédérale des contributions, dont la publication est toujours prévue en début d'année.

M. Noam Rey :

Nous pouvons confirmer que ce sera bien le cas, car nous avons eu une validation définitive encore ce jour par le canton. On doit déposer la mise à l'enquête comme précisé, et c'est à ce moment-là que le canton confirme que c'est subventionné selon leurs règles. Il est clair que s'il n'y a pas de subvention, au pire des cas l'électrification ne sera pas réalisée. On doute que ce soit le cas, donc on va déposer le projet comme tel.

C'est le message que nous avons reçu de M. Grégoire Cantin, chef de service de la mobilité, par écrit.

M. Claude Thürler :

Ce n'est pas tout à fait la réponse complète : il s'agit bien de l'application du taux préconisé par l'administration fédérale des contributions (AFC), qui devrait être dans ce cas-là de l'ordre de 1.75 %.

M. Noam Rey :

Nous ajoutons cet élément-là, que nous ne pouvons pas confirmer ce soir. Nous prenons bonne note de la remarque et nous répondrons à M. Cantin dans ce sens, à savoir que cela fait partie des conditions sine qua none. Sinon c'est deal breaker.

La parole n'étant plus demandée, M. François Genoud clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

La demande de crédit d'ouvrage "Secteur Bois-du-Pâquier – Electrification et aménagement arrêt de bus" est approuvé à l'unanimité.

3.1.10 Demande de crédit d'ouvrage : Chalet des Portes d'Enhaut – Raccordement EU

Comme indiqué en début de séance, ce point est retiré

3.1.11 Demande de crédit additionnel : Rénovation et réalisation EP/EU-EC Quartier du Margy – Route du Briez

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. François Genoud donne la parole à M. Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour un crédit additionnel de CHF 950'000.- dont CHF 238'000.- pour l'eau, CHF 331'000.- pour l'épuration et CHF 381'000.- pour la route, financé comme suit :

Financement

| | | |
|-------------------------------|-----|-----------|
| Par emprunt ou par liquidités | CHF | 950'000.- |
|-------------------------------|-----|-----------|

Frais financiers

| | | |
|---------------------------------------|------------|------------------|
| Intérêts estimatifs totaux si emprunt | CHF | 9'500.- |
| Amortissements totaux | <u>CHF</u> | <u>16'637.50</u> |
| Charges annuelles | CHF | 26'137.50 |

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Une première demande de crédit d'étude de CHF 100'000.- a été acceptée en séance du Conseil général du 15 décembre 2021. Une demande de crédit d'ouvrage de CHF 1'025'000.- a été présentée et acceptée en date du 18 mai 2022. La demande additionnelle de ce soir se monte à CHF 950'000.-.

La répartition des financements est la suivante :

| | | |
|----------------|-----|-------------|
| Crédit d'étude | CHF | 100'000.- |
| Eau | CHF | 410'000.- |
| Epuration | CHF | 721'000.- |
| Routes | CHF | 844'000.- |
| Total | CHF | 2'075'000.- |

Des travaux et des aménagements supplémentaires sont nécessaires, détaillés dans la demande de ce soir présentée par le Conseil communal.

Le financement du crédit additionnel de CHF 950'000.- sera assuré par les liquidités communales ou par un emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 26'137.50.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

La Commission financière aurait souhaité recevoir deux demandes distinctes, à savoir une demande concernant les travaux d'assainissement comprenant les conduites EP/EU-EC et la réfection de la route, et une deuxième concernant le parc.

Pour une question de délai et vue que les finances communales permettent cet investissement, la Commission financière préavise favorablement cette demande.

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. Il donne la parole à Mme Anne-Catherine Barras.

Mme Anne-Catherine Barras :

Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs,

Le Conseil communal nous propose de nous prononcer sur un projet, plutôt sur des projets, concernant le secteur Route du Margy et du Briez. Le groupe Radical et citoyens salue la création de places de parc, même si ce sont peut-être des places de parc provisoires destinées au personnel du foyer de la Sionge et aux futurs occupants du bâtiment actuel de l'EMS.

Il est à relever que le projet du nouvel EMS a prévu un nombre limité de places de parc, eu égard aux activités des personnes concernées (personnel en horaire de garde, personnes accueillies en mobilité réduite, etc).

Nous comprenons bien les enjeux climatiques et la volonté de promouvoir la mobilité douce, ce qui semble cependant dans ce cas pour l'EMS un peu utopique. Il nous semble donc important que le Conseil communal continue à œuvrer pour augmenter le nombre de place de stationnement dans ce secteur, et soutenons cette demande de crédit pour cette place de parc provisoire.

Les modifications de la route sont également sensées : la sécurisation de ce secteur, comme déjà souvent évoqué dans cette assemblée, est nécessaire. Cependant, le groupe PLR et citoyens aurait souhaité à nouveau que les objets soient séparés, comme l'a dit M. Sudan auparavant, et propose à l'avenir au Conseil communal d'éviter de grouper différents objets dans un même vote.

La parole n'étant plus demandée, M. François Genoud clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit additionnel "Rénovation et réalisation EP/EU-EC Quartier du Margy – Route du Briez" est approuvée à la majorité (1 abstention).

3.2 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune

M. François Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général ce soir pour un budget de fonctionnement 2026, avec un total de charge de CHF 12'203'662.04 et un total des revenus de CHF 11'650'954.40.

Pour le budget des investissements 2026, déductions faites du Chalet des Portes d'Enhaut (CHF 100'000.-), ainsi que du trottoir du Dally, le total des charges dépensées en 2026 se monte à CHF 8'445'000.-. Total des revenus : aucun au niveau des investissements.

Le total net des investissements du patrimoine administratif demandé se monte à CHF 31'442'700.-.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Après avoir préavisé favorablement le budget de résultat 2026 de la Commune de Vuadens, le préavis concernant des investissements 2026 :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget des investissements 2026 de la Commune de Vuadens, présenté en séance du Conseil général de ce soir.

Après le retrait de la demande 3.1.10 du tractanda de la séance de ce jour concernant le raccordement des eaux usées du Chalet des Portes d'Enhaut, ainsi que la séparation du financement au niveau du vieux Dally, le budget des investissements totalise CHF 31'442'700.- net.

La capacité financière actuelle de la commune permettant ces nouveaux investissements, la Commission financière préavise favorablement le budget d'investissements 2026 de la Commune de Vuadens.

Ce préavis annule et remplace celui établi en date du 3 décembre 2025

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général s'exprime par main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements sont approuvés à l'unanimité.

4. Planification financière 2026-2030

M. François Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey,

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a transmis au Conseil général la planification ainsi que ses mises à jour, conformément à la Loi sur les finances communales. Cette planification, adoptée lors de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2025, a pour but de présenter l'évolution prévisible des charges et des revenus de fonctionnement, tout en illustrant l'impact des investissements réalisés, en cours ou envisagés.

Bien que cette planification ne soit pas une reproduction exacte des budgets à venir, elle offre une vision précieuse pour estimer la capacité et la solidité financière du ménage communal.

Après 5 ou 10 ans, le capital propre non affecté reste positif dans les deux projections, ce qui témoigne de la robustesse financière de la commune. Les investissements totaux projetés atteignent 26 millions de francs sur les 5 prochaines années. Leur financement est assuré, mais leur réalisation dans des délais raisonnables demeure un défi. Ce défi est accentué aussi par des facteurs externes tels que les exigences croissantes en matière de réglementation d'aménagement, les procédures administratives, les recours, et les délais inhérents aux travaux.

En conclusion, la projection actuelle pour 2030 montre un capital propre non affecté l'ordre de +20 millions de francs, un chiffre qui témoigne encore une fois de la gestion durable de nos finances.

Je vous remercie pour votre attention.

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

M. Bernard Sudan :

La planification financière à 5 ans, dont disposent les autorités communales, est un outil qui offre une vision à moyen terme des possibilités financières de la commune.

Plus de 26 millions nets d'investissements sont pris en compte, une augmentation linéaire de la masse salariale est comprise ainsi que divers événements financiers régionaux.

Par contre et sans vouloir se répéter, les futures charges liées sont calculées avec un pourcentage trop faible.

Comme relevé dans notre préavis du budget de compte de résultat 2026, nous invitons l'Exécutif à poursuivre cette politique budgétaire rigoureuse.

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

5. Association Secours Sud Fribourgeois – approbation des nouveaux statuts

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des informations jointes à la convocation.

M. François Genoud ouvert la discussion. Personne ne souhaitant s'exprimer, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

Les nouveaux statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois sont approuvés à l'unanimité.

6. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants - élections

Scrutateurs :

Suite à la démission de Mme Nicole Berset, le groupe PLR propose la candidature de Mme Anne-Catherine Barras. M. François Genoud donne la parole à Mme Nathalie Romanens Scaiola pour sa présentation.

Mme Nathalie Romanens Scaiola :

Enfant du village, on ne la présente plus. Anne-Catherine termine sa 2^{ème} législature au Conseil général de Vuadens. Elle est mariée et maman de 3 enfants. Médecin-adjointe à l'HFR, elle est également membre de la Commission du foyer.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Anne-Catherine Barras est élue en qualité de scrutatrice.

Félicitations !

Scrutateurs-suppléants :

Mme Anne-Catherine Barras étant au préalable scrutatrice-suppléante, ce poste est donc à repourvoir. Le groupe PLR propose la candidature de Mme Nadia Gremaud. M. François Genoud donne la parole à Mme Nathalie Romanens Scaiola pour sa présentation.

Mme Nathalie Romanens Scaiola :

Nadia est une figure déjà bien connue du village. Maman d'une fille, elle est active au sein du comité du FC. Elle est également présidente du PLR vuadenois. Proche de la nature, Nadia pratique assidument la marche et, en automne, est une férue de champignons.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Nadia Gremaud est élue en qualité de scrutatrice-suppléante.

Félicitations !

Suite à la démission de M. Joël Grandgirard, le groupe UDC propose la candidature de Mme Crystel Follonier Dumartheray. M. François Genoud donne la parole à M. Jérôme Moret pour sa présentation.

M. Jérôme Moret :

Crystel est maman au foyer, présidente de la gym de Vuadens, et active dans la Commission Vuadens Demain et FriTime. Je lui souhaite la bienvenue pour ces 6 derniers mois.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Crystel Follonier Dumartheray est élue en qualité de scrutatrice-suppléante.

Félicitations !

7. Postulat : promouvoir l'utilisation de matériaux durables tel que le bois, dans les constructions futures sur le territoire communal

Le bureau du Conseil général a estimé recevable le postulat présenté lors de la séance du Conseil général du 21 mai 2025 par M. Jacques Chollet pour le groupe Mouvement Indépendant.

M. François Genoud donne la parole à M. Jacques Chollet pour un éventuel complément d'information.

M. Jacques Chollet :

Mesdames

Messieurs,

Je n'ai pas prévu de compléments d'informations, mais juste un mot pour vous rappeler ma sensibilité par rapport à ce matériel. Naturellement ce n'est pas seulement en tant que professionnel de la forêt que j'y suis sensible, c'est surtout en tant que citoyen comme vous toutes et tous qui êtes aussi co-proprétaire d'un magnifique patrimoine forestier. Il est important pour moi de valoriser au mieux ce matériaux premier et surtout produit de manière durable à proximité de tous ces futurs bâtiments que nous pourrions contribuer à construire.

M. François Genoud remercie M. Jacques Chollet et ouvre la discussion. La parole est donnée à Mme Nathalie Romanens Scaiola.

Mme Nathalie Romanens Scaiola :

Notre groupe est favorable à la promotion de l'utilisation de matériaux durables tel que le bois dans les constructions futures sur le territoire communal, mais ce serait uniquement sur les bâtiments communaux.

En effet, nous pensons qu'il est préférable de laisser le choix des matériaux aux privés. D'une part, le choix de matériaux durables peut augmenter de manière significative le coût final d'une construction, et d'autre part, il sera difficile d'en contrôler l'application. La commune aura une charge supplémentaire pour mettre sur pied un contrôle efficace.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

M. Jacques Chollet :

Pour répondre à cette remarque : je l'avais précisé. Ce sont surtout les bâtiments publics qui sont visés par cet objectif. Bien sûr que si la commune montre l'exemple, cela peut sensibiliser les propriétaires privés.

M. François Genoud donne la parole à M. Jean-Noël Gobet.

M. Jean-Noël Gobet :

Le groupe Le Centre soutient ce postulat et aimerait que les constructions nouvelles obtiennent le label "Bois Suisse". Cette appellation garantit la provenance des matériaux et serait un bon complément au bilan carbone de ces derniers. En demandant ce label, on encouragerait l'utilisation du bois suisse, et avec la certitude celui de nos forêts, ce qui favoriseraient les places de travail et d'apprentissage pour nos jeunes, et le développement de nouvelles techniques.

Une économie locale forte pour le travail est bonne pour le fiscal. Le groupe Le Centre demande l'ajout au postulat "bâtiment labellisé Bois Suisse".

M. François Genoud donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Merci pour ce postulat. On va bien entendu le soutenir : c'est très important de promouvoir des matériaux qui soient durables. Simplement je voulais rappeler que cela aurait pu être une mesure qui était dans un plan climat, qui aurait reçu un subventionnement du canton.

Mais bien entendu que l'on va soutenir la mesure présentée aujourd'hui.

M. François Genoud donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Dans le texte soumis dans le postulat, il n'est pas du tout précisé qu'il s'agit uniquement des bâtiments communaux.

La parole n'étant plus demandée, M. François Genoud clôt la discussion et soumet le point au vote Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée. Résultat du vote :

- 24 OUI
- 3 NON
- 1 Abstention

La transmission au Conseil communal du postulat "Promouvoir l'utilisation de matériaux durables tel que le bois, dans les constructions futures sur le territoire communal " est acceptée à la majorité.

8. Proposition : sentier de l'Adrey

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition présentée lors de la séance du Conseil général du 21 mai 2025 par M. Jonas Ottiger pour le groupe PS – Les Verts.

M. François Genoud donne la parole à M. Jonas Ottiger pour un éventuel complément d'information.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

M. Jonas Ottiger :

Mesdames et Messieurs,

Cette proposition consiste simplement à permettre à la population du village de bénéficier d'un sentier public auquel elle a droit, qui est indiqué comme tel sur le portail cartographique du canton de Fribourg. Ça raccourcit le chemin, ça permet d'éviter de monter le long de la route et redescendre sur un chemin caillouteux qui peut être glissant quand il est mouillé. Et surtout pour les familles avec enfants, ça permet d'éviter le seul passage du Sentier des Sorcières qui est sur une route relativement fréquentée.

Je rappelle qu'il s'agit bien d'une proposition, que le CC étudie la question, en cherchant une solution qui convienne également au propriétaire.

M. François Genoud remercie M. Jonas Ottiger et ouvre la discussion. La parole est donnée à M. Jérôme Moret.

M. Jérôme Moret :

Nous souhaitons exprimer notre opposition au projet de création de trottoirs sur la Route de l'Adrey. Cette intervention représenterait un coût important pour la collectivité, sans répondre à un besoin réel. En effet, le passage de piétons sur cet axe est très limité, et ne justifie pas une dépense aussi lourde dans le contexte actuel.

La majorité des personnes circulant à pied dans ce secteur empruntent cet itinéraire pour rejoindre le sentier. Or, ce sentier est aujourd'hui légèrement laissé à l'abandon. Pratiquement plus personne ne s'en occupe ou les personnes qui s'en occupaient sont aujourd'hui âgées et n'y arrivent plus.

Ainsi investir dans un trottoir n'améliorerait pas réellement la sécurité ou l'accessibilité puisqu'il manque d'abord une réhabilitation du chemin de randonnée lui-même.

Nous vous proposons donc de refuser ce projet.

M. François Genoud remercie M. Jérôme Moret et donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Cela tombe bien, Cher collègue, car justement ce que l'on propose avec cette proposition c'est de continuer le chemin et de ne pas aller sur un trottoir, de bien rester dans le champ, que ce soit sur la servitude ou à côté (à discuter entre la Commune et le propriétaire). Mais il existe une servitude, un droit de passage, dans le champ pour relier le Sentier des Sorcières, sur le bout où justement on reviendrait sur la route.

Je vous invite donc à soutenir cette proposition, qui va exactement dans le sens de l'intervention de M. Jérôme Moret.

La parole n'étant plus demandée, M. François Genoud clôt la discussion et soumet le point au vote Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée. Résultat du vote :

- 8 OUI
- 19 NON
- 1 Abstention

La transmission au Conseil communal de la proposition "sentier de l'Adrey" est refusée à la majorité.

9. Réponse aux interventions du Conseil général

Chacune et chacun a pris connaissance du message joint à la convocation.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

M. François Genoud donne la parole à M. Emmanuel Romanens pour un complément d'information.

M. Emmanuel Romanens :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Chères et chers collègues,

Suite à la question du Conseil général, à laquelle une réponse a été donnée, je vous transmets des informations complémentaires sur les discussions que la Commission de l'énergie et la Commune ont eu avec la société Inergia.

En présence du Syndic, la Commission de l'énergie a rencontré la société Inergia afin d'évaluer une éventuelle collaboration. Un retour d'expérience a été demandé à la Commune de Rossinière, première partenaire d'Inergia, dont l'évaluation s'est révélée positive. Toutefois, au vu des nombreux projets déjà en cours ou prévus à Vuadens (EMS, nouveau CO, secteur du Pré de la Cure, etc), la Commune a estimé que la plus-value d'un partenariat avec Inergia était limitée. Par ailleurs, Inergia finançant ses projets via des fonds privés, la Commune aurait été garante finale en cas de difficulté. Le Conseil communal a donc décidé, sur préavis de la Commission d'énergie, de renoncer à cette collaboration. A noter également que la société Inergia a réorienté sa stratégie et n'est plus active dans ces projets locaux.

Je profite également de parler du label Cité de l'énergie : son renouvellement devait être évalué dans le cadre du budget 2025. En raison d'un contexte financier plus restrictif et de l'absence de subventions, l'audit a été reporté à 2026. Une analyse approfondie a ensuite été menée par la Commission d'énergie, en collaboration avec la société qui nous accompagne. Celle-ci a montré que les objectifs poursuivis par le label sont aujourd'hui largement atteints par les actions déjà menées. A l'avenir, la Commune bénéficiera d'outils cantonaux gratuits et continuera à travailler avec Enercoach. Au regard de ces éléments, la Commune a décidé de se retirer du label Cité de l'énergie au 31 décembre 2026, l'année 2026 servant de période de transition avec une information régulière à la population.

M. François Genoud remercie M. Emmanuel Romanens. Il ouvre la discussion et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Mesdames,

Messieurs,

Merci M. Romanens pour les compléments d'information. Petite parenthèse par rapport à Inergia : je me permets de vous transmettre les informations que j'ai pu consulter très récemment dans la presse. La commune de Saint-Saphorin, dans le Lavaux, a conclu justement un modèle avec cette société en date 20 novembre 2025, et dans le 24 Heures du 5 juin 2025, le groupe bâlois Priméo Energie s'est associé également avec cette société par rapport à ce qui est développement durable dans les alentours bâlois. Ceci est en aparté.

J'aimerais juste revenir sur la proposition, qui s'intitulait bien "Demande d'étudier une solution qui favorise la transition et l'indépendance énergétique pour notre commune et ses habitants". Elle portait bien plus largement que sur cette société.

La thématique n'est pas accessoire : elle est inscrite dans la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et plus particulièrement dans les objectifs fixés dans la loi cantonale sur le climat, art. 2.

Notre règlement prévoit qu'une proposition doit faire l'objet d'un rapport soumis au Conseil général, avec un argumentaire clair et des données chiffrées. Or, la réponse reçue, même avec le complément

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

tout à l'heure apporté par M. Romanens, se limite à indiquer que la piste proposée est abandonnée, sans rapport détaillé ni indicateurs.

Nous remercions les membres de la Commission de l'énergie pour leurs réflexions et pistes pour l'avenir. Cependant, cette commission n'est pas un organe décisionnel : la responsabilité de se positionner et de formuler une réponse argumentée incombe au Conseil communal.

Nous saluons les démarches annoncées, comme les soirées d'information, mais rappelons que ces soirées ont été mises en place pour donner suite à une demande de notre groupe, et non spontanément par le Conseil communal. Ces actions sont utiles, mais elles ne remplacent pas une vision stratégique ni un état des lieux chiffré. Comment notre commune compte-t-elle atteindre ses objectifs si aucune réflexion structurée n'est engagée ?

Des acteurs majeurs du canton développent actuellement des communautés énergétiques locales, preuve que ces modèles sont sérieux et viables. Nous ne prétendons pas que c'est la seule solution, mais ne rien anticiper aujourd'hui, c'est prendre le risque demain d'imposer des mesures coûteuses faute d'avoir préparé des options.

Nous demandons donc un état des lieux clair : quelles sont nos consommations actuelles ? Quels objectifs chiffrés nous sont imposés ? Une cartographie est indispensable pour savoir où nous en sommes, quels efforts restent à fournir et comment y parvenir.

Nous ne disposons pas encore d'une vision claire et cohérente de ce que le Conseil communal envisage pour l'avenir.

Nous préférierions voir Vuadens dans une posture proactive plutôt que de subir des obligations imposées par d'autres instances. Anticiper aujourd'hui, c'est éviter demain des contraintes imposées sans nuance. Nous souhaitons être pragmatiques, pas dogmatiques.

Enfin, je demande que la procédure prévue par notre règlement soit respectée et qu'un rapport nous soit présenté, car la réponse formulée ne correspond pas à ce qui est attendu dans le cadre d'une proposition.

M. François Genoud donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

La réponse donnée concernant le postulat sur la transition énergétique, qui n'était d'ailleurs pas soutenu par notre groupe, et finalement transmis au Conseil communal nous surprend. Bien entendu pas dans le contenu qui ne fait que confirmer notre positionnement lors du dernier Conseil général, mais plutôt sur la forme.

En effet, la Commission de l'Energie n'est pas décisionnaire et donc c'est bien le Conseil communal qui doit prendre une décision. Cet objet doit revenir au Conseil général : il revient aujourd'hui semblerait-il sans vraiment de débat ni de décision claire au sein du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, M. François Genoud clôt la discussion.

10. Divers

M. François Genoud donne la parole à M. Sébastien Meyer pour une information.

M. Sébastien Meyer :

La Commission des Sports et de la Culture a vu le jour en 2024. En 2025, 10 jeunes du village ont bénéficié d'un précieux soutien grâce à cette initiative.

L'opération sera renouvelée afin de poursuivre cet accompagnement. Nous vous invitons à en parler autour de vous pour faire connaître et valoriser ce soutien villageois.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

La prochaine séance d'information, pour les sportifs et artistes intéressés à obtenir un soutien de la Commission, est fixée au 5 février 2026 à 19h30 à la salle Le Grenier. Les personnes intéressées doivent s'annoncer par mail à l'administration communale d'ici au 30 janvier 2026. Je reste à disposition pour des compléments d'informations.

M. François Genoud indique que les interventions seront traitées dans l'ordre suivant :

- 1) les postulats
- 2) les propositions
- 3) les questions
- 4) les résolutions

1. Postulats

M. François Genoud donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Le Mouvent indépendant souhaite déposer un postulat intitulé "Rencontre dédiée aux entreprises et indépendants de Vuadens"

Mesdames,

Messieurs,

Notre commune de Vuadens bénéficie d'un tissu économique riche et diversifié. Au-delà des grandes entités visibles, notre force réside dans le dynamisme des PME, des artisans, des commerçants, ainsi que des nombreux indépendants et prestataires de services établis sur notre territoire. Ces entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur, représentent une plus-value essentielle pour la vitalité et l'attractivité de notre village. Elles créent des emplois, génèrent des revenus fiscaux et participent activement à la qualité de vie de nos concitoyens.

Force est de constater que ces acteurs – indépendants, jeunes pousses, artisans – disposent rarement d'occasions pour se rencontrer, échanger et créer des synergies locales. Bien que des événements régionaux existent, il manque des initiatives ciblées au niveau communal.

Il est primordial que la Commune de Vuadens leur manifeste son soutien explicite et sa reconnaissance.

Organiser un événement simple et convivial serait un signal fort : il montrerait l'intérêt de l'autorité pour celles et ceux qui bâtissent, jour après jour, la prospérité locale.

En conséquence, nous suggérons au Conseil communal d'intégrer à son calendrier et à son budget la mise en place d'un moment de rencontre des entreprises de Vuadens, dont la périodicité et la forme restent à définir évidemment. Cet événement, simple dans son organisation, permettrait de :

- Créer un espace de réseautage informel pour toutes les entités économiques du village
- Valoriser et remercier l'ensemble des cheffes et chefs d'entreprise, y compris les indépendants et les services, pour leur contribution
- Réaffirmer le soutien de la Commune à l'activité économique locale, sans distinction de taille ou de secteur.

L'impact financier et logistique serait faible, mais son importance symbolique et sa portée pour la valorisation de nos forces vives seraient considérables. J'espère que ce postulat sera accueilli avec intérêt et soutenu par les futurs membres du Conseil général et du Conseil communal. Ensemble, faisons de Vuadens un village où l'économie locale est reconnue et encouragée.

Merci de votre attention.

M. François Genoud remercie Mme Isabelle Sebastiani et donne la parole à M. Alain Genoud.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

M. Alain Genoud :

Je souhaite rebondir sur le postulat que vient de déposer Mme Sebastiani. En fait, Le Centre avait déposé une proposition il y a quelques années, qui allait plus ou moins dans le même sens que ce postulat aujourd'hui.

Apparemment il n'y a pas grand'chose qui a été mis en place. Je remercie le MI et Mme Sebastiani de relancer cette idée qui avait déjà été proposée il y a quelques années.

La parole n'est plus demandée au niveau des postulats.

2. Propositions

M. François Genoud donne la parole à Mme Delphine Perrinjaquet.

Mme Delphine Perrinjaquet :

Cher Syndic,

Cher(e)s conseillères et conseillers communaux,

Cher(e)s collègues,

La pratique régulière d'une activité sportive est essentielle au développement physique, psychologique et social des enfants et des jeunes, et même des adultes. Pour beaucoup de familles, cependant, l'accès aux infrastructures sportives de montagne reste coûteux et peut constituer un frein.

Le Magic Pass, qui offre un accès à de nombreux domaines skiables et activités estivales, représente une opportunité idéale pour encourager le sport de plein air, la découverte de la montagne et la pratique d'activités saines tout au long de l'année. De plus, il valorise le patrimoine naturel régional en incitant les jeunes à profiter des activités locales.

C'est pourquoi le groupe PS-Les Verts propose à la commune d'instaurer un système de soutien aux familles et aux jeunes, en offrant des abonnements Magic Pass à des tarifs préférentiels. On a pris exemple sur la commune de Savièse, en Valais, qui propose déjà des aides financières depuis plusieurs années lors de l'achat d'un Magic Pass pour enfant ou pour jeune.

Je vous remercie de votre intérêt.

M. François Genoud remercie Mme Delphine Perrinjaquet et donne la parole à Mme Guylhaine Teissier.

Mme Guylhaine Teissier :

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cher(e)s collègues,

Le groupe PS-Les Verts souhaite vous présenter un projet favorisant la cohésion sociale dans notre commune, par la mise à disposition d'un kit de la fête des voisins pour les vuadenoises et vuadenois.

Ce projet existe déjà avec succès à Fribourg, Bulle et Villars-s-Glâne, dont nous nous sommes inspirés. La fête des voisins a lieu partout en Europe le dernier vendredi du mois de mai. Son principe est simple : les personnes intéressées organisent un moment convivial et invitent leurs voisins, qu'il s'agisse d'un immeuble, d'une rue ou d'un quartier plus large.

En général des flyers sont distribués pour annoncer la rencontre. Cette repose sur la participation de chacun : boissons, petites gourmandises ou matériel sont apportés par les participants, créant ainsi un moment d'échange authentique et informel.

Pourquoi proposer ce projet dans notre commune ? Vuadens connaît une croissance importante, et aujourd'hui tout le monde ne se connaît pas forcément. La fête des voisins offre un espace simple et

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

accessible pour créer du lien, accueillir les nouveaux arrivants, renforcer la solidarité et réduire l'anonymat, au bénéfice de la qualité de vie de toutes et tous.

Ce projet encourage la participation citoyenne, et valorise l'image d'une commune dynamique et ouverte. Le kit fourni par la Commune pourrait comprendre des affiches, des flyers d'invitation, un sac poubelle, quelques ballons ainsi que des gobelets. Le kit n'impose aucune forme de fête : il accompagne seulement ceux qui veulent se lancer. Le soutien communal encourage la spontanéité, la créativité des habitants tout en réduisant les barrières de l'organisation. La commune peut suivre le nombre de kit demandé pour évaluer l'adhésion au projet. Selon la participation il est possible d'ajuster le contenu, le budget ou la communication lors des années suivantes.

Nous pensons qu'il s'agit d'un projet simple, peu coûteux, et à fort impact pour encourager les rencontres de proximité et renforcer la vie communautaire.

M. François Genoud remercie Mme Guylhaine Tessier et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Je profite de cette intervention pour dire qu'il existe déjà, sous une autre forme finalement, ce moment de rencontre : ce sont les Fenêtres de l'Avent. Je ne fais pas partie du Conseil de communauté, mais par contre on organise depuis fort longtemps une Fenêtre de l'Avent chez nous. Donc le 21 décembre, vous êtes tous cordialement invités, et j'invite aussi les gens qui souhaitent faire se rencontrer les personnes à s'inscrire pour ces Fenêtres de l'Avent. Cette année, il reste de la place, et il aurait été possible de remplir les 24 fenêtres. La Paroisse et le Conseil de communauté auraient été ravis d'avoir des gens qui se mettent à disposition en plus grand nombre.

On a déjà cette possibilité : cela ne ferme pas la porte à d'autres propositions, mais celle-ci pour l'année prochaine est très simple à mettre en place. Que les gens se manifestent et qu'ils s'inscrivent pour les Fenêtres de l'Avent qui est toujours un moment convivial.

La parole n'est plus demandée au niveau des postulats.

3. Questions

La parole n'est pas demandée.

4. Résolutions

La parole n'est pas demandée.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. François Genoud rappelle que les textes des interventions doivent être déposés auprès de la secrétaire à la fin de la séance. Il donne ensuite la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

Mesdames et Messieurs,

Au terme de cette année, alors que notre commune peut regarder l'avenir avec confiance, je tiens à vous remercier sincèrement pour l'esprit collectif qui anime Vuadens. Les réalisations évoquées ce soir, fruits d'un engagement collectif et d'une vision à long terme, témoignent de la force de notre collaboration entre autorités, habitants, associations et partenaires.

À l'approche des fêtes, je vous souhaite de pouvoir profiter pleinement de moments de repos et de partage, dans ce cadre de vie et cette qualité de vie que nous avons à cœur de préserver ensemble.

Au nom du Conseil communal, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour les fêtes de fin d'année et pour une nouvelle année placée sous le signe de la confiance, de la solidarité et du dynamisme qui font la richesse de Vuadens.

Séance du Conseil général du 10 décembre 2025

Merci beaucoup

M. François Genoud remercie M. Noam Rey, et prend la parole :

Mesdames, Messieurs,

Notre séance touche à sa fin et je tiens à adresser mes remerciements à Mme Margueron pour l'aide apportée à la préparation de cette séance. Je tiens également à vous remercier toutes et tous, Mesdames et Messieurs du Conseil communal, et vous, chères et chers Collègues du Conseil général, pour votre implication dans la vie et le bon fonctionnement de notre village.

Je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année et j'espère que 2026 comblera vos vœux et vous apportera le meilleur.

Il y a 5 ans, le président du Conseil général avait ouvert et clos la séance de décembre au son de la clochette de Saint Nicolas. Je ne suis malheureusement pas en possession de l'instrument du grand saint ; en revanche, comme lui, je suis du moins en mesure de vous faire un petit cadeau en vous offrant, toutes et tous, la première tournée au Café de la Gare, selon la tradition inaugurée l'année dernière par ma prédécesseure Nathalie.

Merci

Je clos officiellement la séance à 21h20

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :



Véronique Margueron

Le Président :



François Genoud

